



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 12 - Délégation de Service Public - Crématorium de Besançon - Société ATRIUM-OGF - Rapport annuel 2016

**Délégation de Service Public
Crématorium de Besançon
Société ATRIUM - OGF
Rapport annuel 2016**

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

La Ville de Besançon a confié l'exploitation du Crématorium à la Société ATRIUM, filiale du groupe SAUR, via un contrat de Délégation de Service Public.

Le 1^{er} avril 2016, la Société OGF, premier opérateur funéraire de France, a racheté l'intégralité des parts de la Société ATRIUM au groupe SAUR. Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens dans sa séance du 12 mai 2016.

Les engagements contractuels qui liaient la Société ATRIUM et le groupe SAUR à la Ville de Besançon ont été maintenus en intégralité par OGF. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public.

Objet de la délégation	La Collectivité confie à un délégataire la gestion et l'exploitation du Crématorium, sis 1 rue du Souvenir Français à Besançon.
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité met à disposition du délégataire les biens immobiliers et mobiliers.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation du site.</p> <p>Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au contrat.</p> <p>Le délégataire a pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'ensemble des opérations liées à la crémation de personnes décédées, en particulier l'accueil et l'accompagnement des familles ➤ la gratuité des services du crématorium pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées à Besançon ➤ l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leur mandataire ➤ la gestion des salles ➤ la gestion, l'entretien, le maintien aux normes des installations techniques
Date de signature de la convention	22 juillet 2010 - Prise d'effet le 1 ^{er} août 2010
Durée de la convention	12 ans - Echéance le 31 juillet 2022

Dénomination sociale et coordonnées du délégataire	ATRIUM - 31 rue de Cambrai - Paris
Dirigeants	Président : Philippe LEROUGE, Président d'OGF Responsable de la délégation : Valérie HUET

2. Analyse quantitative : données sur la crémation

2.1. La crémation à Besançon

Le nombre de crémations est de 739, soit une baisse de 5,62 % par rapport à 2015 : la baisse des crémations en 2016 est due à une année avec peu de fluctuation de température (hiver doux et été pas très chaud). Le mois de janvier a vu une forte baisse de crémation : 39 au lieu de 65 en 2015. Une révision du four/filtration a eu lieu en janvier 2016 avec 3,5 jours d'arrêt. Quelques chiffres : mai 2015 : 88 crémations, mai 2016 : 65 crémations et octobre 2015 : 82 crémations en 2016 : 52 crémations.

	2012	2013	2014	2015	2016	VARIATION 2015/2016
Crémations adulte	732	642	615	706	668	- 5,38 %
Crémations enfant	12	11	6	5	11	
Crémations gratuites	6	5	6	6	5	
Crémations suite exhumations	24	7	13	44	34	
Pièces anatomiques	22	21	18	22	21	
Total	796	686	658	783	739	- 5,62 %

Les crémations proviennent d'opérateurs funéraires situés principalement dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône.

Répartition des crémations par entreprise funéraire et origine géographique

Entreprises	CP	Villes	Total 2015	Total 2016
OGF	25000	Besançon	204	240
PF Bisontines	25000	Besançon	35	46
PF Roc Eclerc	25000	Besançon	84	87
<i>Sous-total entreprises de Besançon</i>			323	373
PF Municipales	25300	Pontarlier	31	19
PF Clouzot	25000	Ecole Valentin	-	22
PF Grosso	25500	Morteau	23	17
PF Cuhe	25360	Baume-les-Dames	52	33
PF Picard	70000	Echenoz	28	57
PF Jeanmougin	70000	Vesoul	57	78
PF Broggi de Sequanie	70160	Amance	23	30
	70170	Port /Saône		
PF Bougaud	70230	Montbozon	-	14
<i>Sous-total entreprises hors Besançon</i>			214	270
Total			537	643

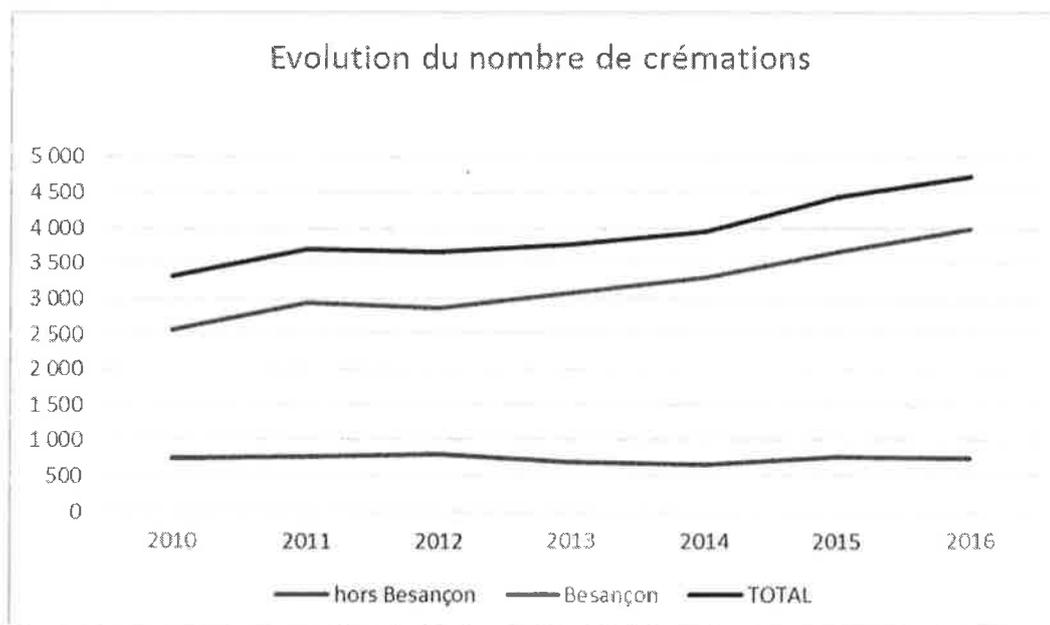
2.2. La crémation dans la région

Cinq crématoriums sont en service en Franche-Comté : Avanne, Besançon, Dole, Héricourt et Lons-le-Saunier. Ils réalisent en 2016 un total de 4 719 crémations. L'activité se répartit de la façon suivante :

Activité réalisée par les crématoriums - Années 2010 à 2016

Crématoriums hors Besançon	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Avanne	618	727	798	861	1 083	925	1 003
Dole	Ouverture le 05/12/2014				22	418	432
Lons-le-Saunier	647	812	738	860	821	731	794
Héricourt	1 292	1 404	1 319	1 352	1 363	1 591	1 751
Total	2 557	2 943	2 855	3 073	3 289	3 665	3 980
Variation en nombre		386	- 88	218	216	376	315
Variation en %		15,09 %	- 2,99 %	7,63 %	7,03 %	11,43 %	8,60 %
Crématoriums Besançon	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Besançon	750	757	796	686	658	783	739
Variation en nombre		7	39	- 110	- 28	125	- 44
Variation en %		0,93 %	5,15 %	- 13,82 %	- 4,08 %	19 %	- 5,62 %
TOTAL	3 307	3 700	3 651	3 759	3 947	4 448	4 719
Variation en nombre		393	-49	108	188	501	271
Variation en %	%	11,88 %	- 1,32 %	2,95 %	5,00 %	12,69 %	6,09 %

Soit l'évolution suivante depuis 2010 :



Le constat est que le nombre de crémations est en progression dans tous les crématoriums de notre région, hormis celui de Besançon.

A titre d'information, les données quantitatives pour les villes de Dijon et Châlon-sur-Saône sont les suivantes :

Crématoriums	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Chalon-sur-Saône	316	890	796	930	876	911	939
Dijon	1 760	1 707	2 029	1 871	1 803	1 865	1 930

A noter que le crématorium de Dijon Métropole est également géré par ATRIUM.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1. Effectifs

Le crématorium de Besançon dépend du responsable de sites de la région Rhône-Alpes/Bourgogne/Franche-Comté.

L'effectif est composé de deux agents : un chef de site et un agent funéraire. Tous deux ont une habilitation d'assistant funéraire de niveau IV.

Ces agents sont polyvalents. Ils effectuent les tâches administratives, accueillent les familles et les opérateurs funéraires, mènent les cérémonies, conduisent le four de crémation, ...

La continuité du service est assurée par la mise à disposition de personnel ATRIUM depuis d'autres sites en particulier pendant des périodes de congés et d'arrêt maladie.

En 2016, l'agent funéraire a suivi une formation «habilitation électrique 2» (BO HO BS BE manœuvre).

3.2. Horaires

Les jours d'ouverture et les plages horaires correspondent aux besoins des familles. Le crématorium est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h,
- le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 30. Des crémations sont programmées également le samedi après-midi sur demande.

Une permanence téléphonique est assurée au crématorium ainsi qu'une astreinte téléphonique de 18 h à 22 h en semaine et de 9 h à 20 h le week-end.

3.3. Tarifs

Conformément à l'article 25 du contrat de délégation de service public, les tarifs ont été votés par le Conseil Municipal du 14 décembre 2015 pour l'année civile 2016.

A titre d'information, le tarif pour une crémation adulte est de 506,60 € TTC.

Pour rappel, la taxe de crémation facturée aux familles est reversée à la Ville de Besançon par le gestionnaire du crématorium est de 41,90 € à compter du 1^{er} janvier 2016.

En cas d'inhumation dans un des cimetières de la ville suite à une crémation, la taxe d'inhumation est perçue, sauf en cas de crémation au Crématorium de Besançon. En cas de fermeture de celui-ci, aucune taxe d'inhumation ne sera demandée aux familles pendant la durée de cette fermeture.

3.4. Eléments d'analyse de la qualité de service

Avis des usagers

Une enquête de satisfaction menée auprès des usagers montre de très bons résultats, tant pour l'accueil, la cérémonie que pour l'état général du site.

ATRIUM a accueilli, le samedi 15 octobre 2016, la cérémonie de la mémoire avec le grand public, ce rendez-vous étant organisée par l'Association Crématiste de Besançon.

Respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Fonctionnement et amélioration du service

En janvier, renouvellement de l'habilitation pour une durée de 6 ans.

La sonorisation dans la salle de cérémonie a été améliorée avec l'intégration d'un ordinateur portable sur le pupitre existant.

Les agents du Crématorium sont sensibilisés à une démarche de développement durable, toujours plus respectueuse de l'environnement. Des mesures sont mises en œuvre : ampoules basse consommation, gestion de la consommation de gaz encadrée et programmée pour gérer les phases d'arrêt en modulant le préchauffage, tri des déchets pour la partie administrative. Les déchets métalliques sont triés et valorisés par une société habilitée.

Maintenance

Trois entretiens de maintenance du four ont eu lieu du 18 au 20 janvier 2016, du 23 au 25 mai 2016 et du 12 au 19 septembre 2016.

Une autre intervention a eu lieu, relative à la remise en place de la partie amovible du broyeur.

4. Les comptes de la délégation

Les états financiers d'ATRIUM sont arrêtés au 31 décembre 2016 et certifiés sans réserves par son commissaire aux comptes. Une importante augmentation de capital de la part d'OGF a conforté la situation financière de la société ATRIUM. En 2016, la société affiche un bénéfice de 164 K€ pour un chiffre d'affaires de 5 181 K€.

La société ATRIUM gère une dizaine de sites, dont Dijon, Bron (Grand Lyon), Montélimar. Elle poursuit son développement et trois sites sont en construction.

4.1. Concession Besançon

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Les données chiffrées transmises portent sur le patrimoine et les éléments significatifs du compte d'exploitation.

Chiffres clés de la concession bisontine en K€ :

En K€	2016	2015	2014
Résultat net	- 163	- 182	- 35
Chiffre d'affaires	297	314	269
Masse salariale	121	106	100
Frais financiers/emprunt	48	42	
Amortissements	158	214	59

La concession enregistre un nouveau déficit en 2016, d'un montant de 163 K€. Le chiffre d'affaires suit l'évolution à la baisse de l'activité, soit - 5,4 % entre 2015 et 2016. Il ne suffit pas à couvrir les charges d'exploitation (fluides, entretien, masse salariale, frais financiers et amortissements). La rénovation du crématorium en 2014-2015 prend une part importante dans les charges annuelles via les amortissements et les intérêts des emprunts.

4.2. Liens financiers et juridiques avec la Ville

Lors de sa séance du 12 mai 2016, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un avenant au contrat de Délégation de Service Public pour engager OGF à poursuivre le contrat et son soutien financier à la Société ATRIUM. Cet avenant est signé.

Conformément aux dispositions prévues dans la convention, la société ATRIUM a versé une redevance d'occupation de 22 K€ à la Ville de Besançon au titre de l'année 2016.

La société ATRIUM a facturé à la Ville de Besançon les coûts de crémations après exhumations (7 factures en 2016).

Conclusion

La qualité du service est reconnue et appréciée. La baisse d'activité est cependant à surveiller. Les déficits financiers successifs, liés à la baisse de chiffre d'affaires et aux amortissements issus de la rénovation du site bisontin ne remettent pas en cause le travail d'ATRIUM / OGF et la continuité du service à Besançon.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'exploitation du Crématorium en 2015 par la Société ATRIUM dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sur avis favorable unanime de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal a pris acte du rapport présenté.

